

Réglementation

4 cylindres 135hp et moins et 4 cylindres 135hp et plus Le Speedway d'East Broughton

4 cylindres 135hp et moins : maximum 135hp

4 cylindres 135hp et plus : De 136hp à maximum 160hp

Aucun 4X4 ou Pick Up ne sera accepté. Seul des 2 roues motrices peuvent courser.

1. Moteur : Moteur original du véhicule. Aucunes altérations ou modifications. Ordinateur avec programmation d'origine non modifié avec connecteur OBD accessible et fonctionnel obligatoire. Aucune pièces ou accessoires de performance ne seront acceptés. Headers acceptés. Pee-flow accepté. Intake d'origine.

Exception : Il est permis d'interchanger un moteur dans un même véhicule d'une année différente (Ex: D16Y7 dans un Civic 1992). Permis d'avoir un moteur B18A1/B18B1 dans un Civic berline ou coupé 1987 à 2000. Permis d'avoir un moteur B20 stock avec un intake de compagnie Honda non VTEC. Dans tous les cas, le 'swap' doit être complet et original. Pour toutes incertitudes vous référer à l'inspecteur en chef.

Exception : *Pour la classe 135hp et moins, aucun double cam permis (exemple série Honda Série B)*

2. Transmission : *Boîte manuelle ou automatique permise. Toutes les vitesses doivent être fonctionnelles. Aucune transmission modifiée, vidée, verrouillée ou altérée. Le système doit conserver son fonctionnement d'origine.*

Volant moteur (flywheel) : Flywheel d'origine (OEM) obligatoire. Interdit : Flywheel modifié, allégé, usiné ou en aluminium. Flywheel aftermarket. Toute modification visant à réduire la masse rotative.

3. Différentiel : *Différentiel ouvert obligatoire. Le différentiel doit fonctionner librement, comme d'origine. Interdit : différentiel soudé, différentiel barré, spool / mini-spool, LSD (OEM ou aftermarket – mécanique, viscous, électronique, torsen, etc)*

4. Système électrique / Gestion moteur : *La couette de fils d'origine entre le moteur et l'ordinateur (ECU) doit être visible et accessible en tout temps. Aucun fil ne doit être dissimulé, modifié ou masqué volontairement. La prise OBD-II doit être fonctionnelle et accessible. Les officiels doivent pouvoir brancher un lecteur OBD-II en tout temps pour vérification.*

L'inspecteur en chef et le directeur de course se réserve le droit de remplacer l'ordinateur d'un véhicule donné par un ordinateur appartenant au Speedway.

5. Poids minimum du véhicule avec coureur :

135 et moins : 21lbs/ hp - 100 lbs

135 et plus : 17lbs/hp - 100 lbs

+ 100 lbs à tous coureurs qui aura gagné 2 finales consécutives ou non (voir interprétation ci-dessous)

Il est obligatoire d'inscrire le nombre de hp et le poids minimum permis par le règlement de votre véhicule sur le coin supérieur gauche du capot.

Interprétation du -100 lbs : l'utilisation "du moins 100 lbs" est à votre guise et peut être utilisée en tout ou en partie. Si toutefois, vous gagner 2 finales consécutives ou non, vous n'aurez plus le droit d'appliquer ce "crédit" de 100 lbs et vous devrez revenir à votre poids (exemple 130hp et moins = 21 lbs/hp poids du coureur inclus). Si vous n'avez pas utilisé ce "crédit", un surplus de 100 lbs ne pourra être ajouté au poids.

L'inspecteur en chef ou le directeur se réserve le droit d'handicaper un véhicule jugé trop performant.

6. Châssis : Original du même fabricant que la carrosserie, aucun châssis tubulaire.

Réparation de carrosserie permise semblable à celle d'origine (droit acquis aux véhicules ayant courré avant 2020 et étant déjà modifiées).

7. Pneus : Pneus d'hiver non clouté et pneus d'été ou quatre saisons acceptés. Pneus D.O.T. seulement. Aucun pneus Mud Terrain, de Rallye ou d'autre compétition ne seront acceptés. Groovage permis à l'intérieur de la bande de roulement seulement. Largeur de roue 6" 1/2 maximum. Roue beadlock interdite. *Duromètre à 47.*

- 8. Freins** : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. *Aucune valve à frein permise.*
- 9. Suspension** : Les ressorts sont aux choix. Les amortisseurs peuvent être remplacés par d'autres plus fort en autant qu'ils soient fixés aux attaches et aux endroits originaux de la voiture utilisée (exemple KYB). Ces amortisseurs doivent être de même type que ceux utilisés pour les voitures de rue. Les tables, knuckles et bras de suspension doivent être d'origine. Aucunes pièces ajustables permises sauf pour celles d'origine (exception pour les Honda/Acura qui peuvent avoir les os de chien arrière ajustable). *L'essieu arrière peut être renforcé pour les modèles Cavalier et Sunfire.*
- 10. Silencieux** : Le système d'échappement doit avoir sa sortie en arrière du siège du conducteur. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant.
- 11. Équipement de sécurité** : Survêtements exigés, vêtements ignifuge recommandés, casques obligatoires, ceintures de sécurité 4 points minimum fonctionnelles et bien fixées aux châssis obligatoires. Un filet de course automobile est obligatoire du côté conducteur.
- À partir de la saison 2027, les vêtements ignifuges (habit de course et gants) seront obligatoires. Les dates d'expiration des filets de courses et des ceintures de sécurité seront vérifiées.*
- 12. Voiture détériorée** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.
- 13. Barres de frottement** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum d'un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées accoter sur panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant ou accrochant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.
- 14. Miroirs et vitres** : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage avec un minimum de deux barres au centre du grillage pour solidifier le grillage.

15. Feu de position : Un feu de positionnement doit être installé à l'arrière du véhicule.

16. Numéros et inscription : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999 sans 0 à l'avant (ex: 01). Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Un modèle plus petit, d'un minimum de 4pc, est exigé dans le coin supérieur du pare-brise, côté passager. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présent en 2025 auront priorité. La priorité de numéro est valide jusqu'à la fin des inscriptions du programme d'ouverture 2026.

17. Portes : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

18. Cage : Chaque véhicule doit être muni d'un arceau de sécurité ou d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de ,125 po. et avoir un minimum de 4 points d'appui dans l'habitacle. *Il est obligatoire d'avoir 3 barres dans la porte du côté conducteur et un X ou 2 barres dans la porte du côté passager du véhicule et elles doivent être soudées après l'arceau.* Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur.

19. Murs anti-feu : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

20. Recouvrement : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.

21. Capot : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (hood pins) sont obligatoires.

22. Crochets de remorquage : Une chaîne fixée au pare-chocs avant et arrière facilement repérable est obligatoire pour le remorquage du véhicule.

23. Carrosserie : Aucun bouchon de réservoir, attaches de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

- 24. Pare-Chocs** : Les pare-chocs pourront être renforcés, avec bouts repliés, sans rebord tranchants et ne pas excéder les pneus de plus de 2 pouces. Un pare-chocs accrochant sera refusé.
- 25. Extincteur** : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, *celui-ci doit être fonctionnel, visible et facilement accessible.*
- 26. RACEceiver** : Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "Raceceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)
- 27. Système de communication** : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.
- 28. Traction control** : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.
- 29. Sécurité** : Les poids doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus.
- 30. Conformité** : *Tout véhicule déjà inspecté et/ou déjà déclaré non-conforme par les années passées et qui est trouvé non-conforme lors d'une inspection avant course sera refusé en piste jusqu'à correction. Inspection possible en tout temps.*

TOUT DROIT RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU SPEEDWAY